



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boisson

Commune de
Sainte Consorce

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de :

Nom de l'association :

Téléphone de la personne à contacter :

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de **1ère catégorie (Boissons sans alcool)** **3e catégorie (Boissons fermentées non distillées à savoir vin, bière, cidre, crème ou jus de fruit fermentés comportant de 1, 2 à 3 ° d'alcool)**

Lieu :

du à

au à

à l'occasion de

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année :

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

Signature du représentant

Arrêté du Maire**N° de l'arrêté :**

Je soussigné Jean-Marc THIMONIER, Maire de SAINTE CONSORCE,

Vu les articles L. 3321-1, L.3334-2, L.3335-4, L.3341-4 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2214-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 ;

Vu la demande formulée ci-dessus ;

Arrête :

Le Président de l'association est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire conformément aux informations ci-dessus.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Sainte-Consorce, le

Le Maire, **Jean-Marc THIMONIER**